POLYCLINIQUE **SAINT-ROCH**

Médecine - chirurgie - maternité

Oc Maternité

Une prise en charge personnalisée pour vous et votre enfant

Livret d'accueil

Retrouvez sur notre site **www.oc-sante.fr**
toutes les informations sur votre séjour

Bienvenue

Sommaire

4 Un établissement Oc Santé

9 Nos engagements

12 Votre grossesse

16 Préparez votre séjour

21 Votre séjour

25 Votre sortie

26 Oc Pédiatrie

27 Vos droits

30 Charte de la personne hospitalisée

31 Charte de la personne en situation de handicap

Vous avez choisi d'accoucher dans notre maternité. Nous vous remercions de votre confiance et vous souhaitons un séjour aussi agréable que possible.
Pour vous guider dès votre arrivée, nous avons porté toute notre attention à ce livret d'accueil.

Vous y trouverez la totalité des renseignements dont vous devez prendre connaissance à votre entrée. Prenez le temps de le lire et conservez-le, il vous sera utile tout au long de votre séjour.

Nous vous invitons à consulter notre site internet www.oc-maternite.fr pour compléter votre information et préparer au mieux votre séjour. Retrouvez également toutes les actualités de la maternité sur

Facebook (Espace Bien-Être Maternité / Polyclinique Saint-Roch)

Instagram (Oc Maternité)

Un établissement Oc Santé

La **polyclinique Saint-Roch** est un établissement du groupe **Oc Santé**, premier groupe de santé indépendant de la région Occitanie.

2 000 LITS ET PLACES
3 000 SALARIÉS
750 MÉDECINS
+ DE 70 SPÉCIALITÉS MÉDICALES ET CHIRURGICALES
270 000 PATIENTS PRIS EN CHARGE CHAQUE ANNÉE
5 500 NAISSANCES PAR AN
70 000 PASSAGES AUX URGENCES PAR AN
80% DE CERTIFICATION HAS DE NIVEAU «A» (100% DE NIVEAU A ET B)

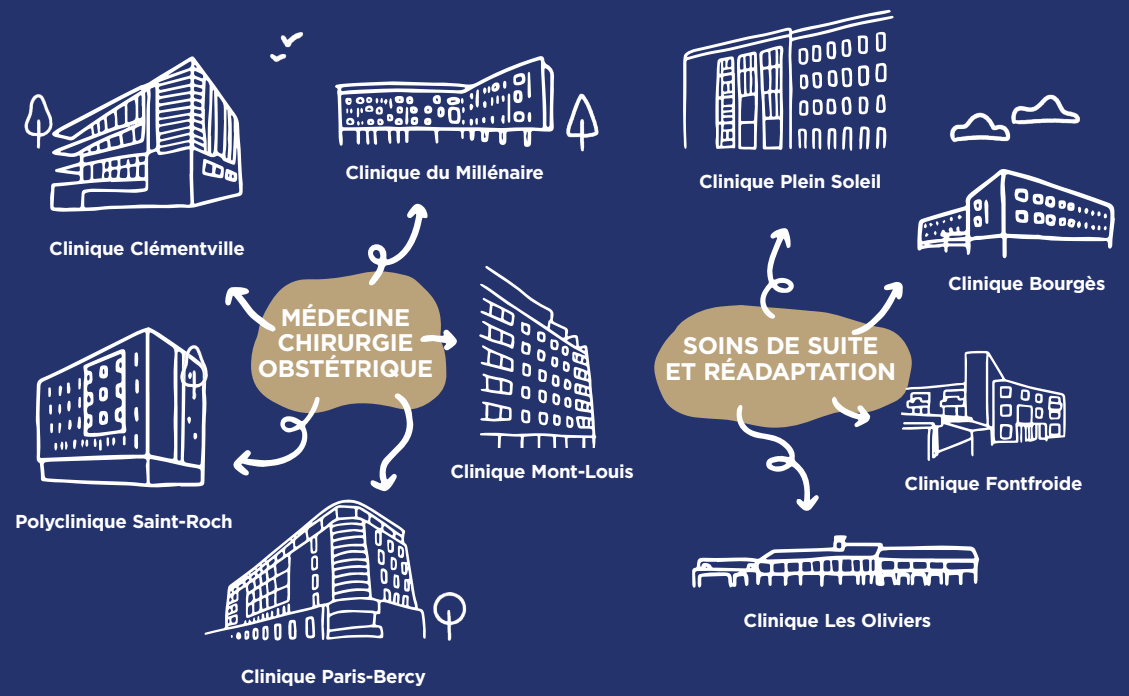

Oc Santé c'est 18 établissements de santé

OC SANTÉ, C'EST :

UN RÉSEAU DE SOINS COMPLÉMENTAIRE AU SERVICE DU PATIENT

UNE PRISE EN CHARGE PERSONNALISÉE ET ADAPTÉE

DES SOINS DE QUALITÉ ET SÉCURISÉS

DES ÉQUIPEMENTS DE POINTE

UNE EXCELLENCE TECHNIQUE RECONNUE

UN SÉJOUR SUR MESURE EN FONCTION DE VOS BESOINS ET DE VOS ATTENTES

UN ENGAGEMENT DÉVELOPPEMENT DURABLE FORT

LA POLYCLINIQUE SAINT-ROCH

La polyclinique Saint-Roch est un établissement de **Médecine-Chirurgie-Obstétrique**. Son projet médical, reconnu au niveau régional et national, s'articule autour de plusieurs pôles de référence :

- **Femme-Mère-Enfant** (3e maternité privée de France en nombre de naissances, néonatalogie, pédiatrie et chirurgie infantile, gynécologie-obstétrique, centre FIV),
- **Chirurgie orthopédique, Unité Péri-Opératoire Gériatrique,**
- **Urgences** et **SOS Main,**
- **Ophtalmologie,**
- **Médecine interne, gériatrie** et **endocrinologie,**
- **Chirurgie oro-faciale,**
- **Chirurgie plastique, reconstructrice et esthétique...**

Un centre de consultations médicales (**Centre médical Saint-Roch**), situé sur le parvis de la polyclinique, regroupe également une grande diversité de médecins spécialistes.

ET AUSSI

Une offre pédiatrique complète : Oc Pédiatrie

La prise en charge proposée par Oc Pédiatrie s'articule autour de 4 unités :

- **Consultations pédiatriques non programmées :** une équipe de pédiatres accueille, sans rendez-vous, les enfants de 0 à 16 ans, 7 jours sur 7 de 9h à 21h.
- **Consultations pédiatriques spécialisées** (néonatologie, gastro-entérologie et hépatologie, chirurgie orthopédique, chirurgie viscérale, urologie, ophtalmologie, cardiologie, neurologie...).
- **Unité médico-chirurgicale**.
- **Néonatologie :** unité de niveau II A accueillant les nouveau-nés prématurés, de petit poids de naissance ou présentant une pathologie mineure et disposant d'un espace parents-enfants « Koala ».

Un service d'urgences 24 heures sur 24, 7 jours sur 7

Premier centre privé d'urgences d'Occitanie, le service des urgences de la polyclinique Saint-Roch assure une prise en charge de toutes les urgences médicales et chirurgicales. Un **SOS Main** y propose également une prise en charge globale et spécialisée dans une unité entièrement dédiée.

Un Centre d'Aide Médicale à la Procréation

Le Centre d'Aide Médicale à la Procréation de la Polyclinique Saint-Roch fait partie des 10 plus gros centres français de traitement de la stérilité. Il est aussi le premier Centre de FIV de la région Occitanie.

CHIFFRES CLÉS

- **+ DE 400** SALARIÉS
- **+ DE 180** MÉDECINS LIBÉRAUX
- **251** LITS ET PLACES
- **35 000** SÉJOURS PAR AN
- **24 000** PASSAGES EN AMBULATOIRE
- **3 500** NAISSANCES PAR AN
- **44 500** PASSAGES AUX URGENCES PAR AN
- **15 000** CONSULTATIONS PÉDIATRIQUES NON PROGRAMMÉES PAR AN
- **1 100** FIV PAR AN

LA MATERNITÉ

LES ÉQUIPES

L'équipe de la maternité de la polyclinique Saint-Roch vous accueille et vous accompagne tout au long de votre grossesse et de votre accouchement. **Nous privilégions une prise en charge personnalisée** portant une attention particulière au projet de naissance des parents avec notamment une salle Nature vous donnant le choix d'accoucher dans un environnement chaleureux et sécurisé.

Notre équipe pluridisciplinaire se compose de :

- **28** OBSTÉTRICIENS
- **8** ANESTHÉSISTES-RÉANIMATEURS
- **8** PÉDIATRES
- **2** CHIRURGIENS PÉDIATRES
- **38** SAGES-FEMMES
- **1** PSYCHOLOGUE
- **1** PÉDOPSYCHIATRE
- **12** PUÉRICULTRICES
- **17** AUXILIAIRES DE PUÉRICULTURE
- **1** ORTHOPHONISTE
- **16** AIDES-SOIGNANTES
- **1** SAGE-FEMME DE COORDINATION

LES ÉQUIPEMENTS

Notre maternité est dotée d'équipements performants pour vous garantir une prise en charge sécurisée.

- **4** SALLES DE PRÉ-TRAVAIL dotées des derniers équipements (monitoring avec télé-surveillance, échographe...).
- **1** BLOC OBSTÉTRICAL composé de **7** SALLES D'ACCOUCHEMENT et d'**1** SALLE D'ACCOUCHEMENT PHYSIOLOGIQUE.
- **2** SALLES DE CÉSARIENNE.
- **1** SSPI (Salle de Surveillance Post-Interventionnelle).
- **1** SALLE DE RÉANIMATION NÉONATALE.
- **1** UNITÉ DE PRISE EN CHARGE DES NOUVEAU-NÉS.
- **1** SERVICE DE **59** LITS DE GYNÉCOLOGIE-OBSTÉTRIQUE (42 chambres individuelles et 6 chambres doubles).
- **1** UNITÉ D'HOSPITALISATION DES NOUVEAU-NÉS, dite néonatalogie de type II A. Elle peut accueillir 6 enfants dont 4 placés en chambre Koala, favorisant le lien parent-enfant. Cette unité accueille les **nouveau-nés prématurés et/ou de petits poids de naissance, ainsi que ceux nécessitant une surveillance particulière**. Si votre bébé devait faire un séjour en néonatalogie, des consignes particulières vous seraient communiquées.

NUMÉROS UTILES

STANDARD DE LA CLINIQUE
04 67 61 88 88

ACCUEIL DU SERVICE DES URGENCES
04 67 61 88 00

CONSULTATIONS PÉDIATRIQUES SPÉCIALISÉES
04 67 61 88 50

ESPACE « BIEN-ÊTRE MATERNITÉ »
04 67 61 50 00

CENTRE DE PROCRÉATION MÉDICALEMENT ASSISTÉE
04 67 04 38 55

CENTRE IVG (INTERRUPTION VOLONTAIRE DE GROSSESSE)
04 67 61 27 36

Nos engagements

QUALITÉ ET SÉCURITÉ DES SOINS

L'amélioration continue de la qualité et de la sécurité des soins est notre priorité.

CERTIFICATION

Comme tous les établissements du groupe Oc Santé, la polyclinique Saint-Roch s'inscrit dans **une démarche continue d'amélioration de la qualité** des soins proposés.
En 2018, la **Haute Autorité de Santé a attribué à la polyclinique Saint-Roch le niveau le plus élevé, « A », de sa version de certification**. Cette reconnaissance est une preuve du très haut niveau de performance de l'établissement et de la qualité et de la sécurité des soins proposés.

LA DÉMARCHE D'ÉVALUATION - « PATIENT TRACEUR »

Les équipes qui vous soignent évaluent régulièrement leurs pratiques et l'organisation mise en place pour améliorer la prise en charge des patients.
La méthode du « patient traceur » est une des évaluations mise en œuvre au sein de la polyclinique. Elle consiste à choisir des patients qui sont en cours d'hospitalisation et à évaluer leur prise en charge depuis leur entrée dans l'établissement en prenant en compte leur expérience propre.
Nous pourrons vous solliciter afin d'être l'un de ces patients.
Dans ce même objectif, nous vous rappelons l'intérêt de participer aux enquêtes de satisfaction qui vous seront proposées à votre sortie. Le signalement des dysfonctionnements et évènements indésirables est organisé sur l'établissement et des mesures correctives sont mises en œuvre.
L'ensemble des actions d'amélioration identifiées au travers de ces évaluations, constitue le Programme d'Amélioration de la Qualité et de la Sécurité des Soins. Un suivi de la mise en place de ces actions est organisé, et l'évaluation de leur efficacité est réalisée.

IDENTITOVIGILANCE

Afin de sécuriser votre identification à toutes les étapes de votre prise en charge, les équipes seront amenées à vous demander de décliner votre identité fréquemment. **De plus un bracelet d'identification vous sera remis lors de votre installation dans les services de soins.**

LUTTE CONTRE LES INFECTIONS NOSOCOMIALES

La polyclinique Saint-Roch est classée A dans sa catégorie. Elle fait partie des établissements ayant le score le plus élevé. Vous pouvez consulter ces résultats sur le site du ministère : www.sante.gouv.fr. Ils sont également affichés à l'accueil.
Les infections nosocomiales sont des infections acquises dans les établissements de santé et peuvent concerner tant les patients que le personnel. Beaucoup d'entre elles sont liées aux propres bactéries du patient, à son état général, aux actes de soins qu'il reçoit. D'autres sont d'origine externe. Une partie des infections peut être évitée grâce à l'application de mesures d'hygiène préventives.
Les professionnels de la clinique mettent tout en œuvre pour limiter au maximum la survenue de ces infections. Le Comité de Lutte contre les Infections Nosocomiales (CLIN) se réunit périodiquement pour élaborer un programme annuel de prévention et en suivre la réalisation en collaboration avec l'Equipe Opérationnelle d'Hygiène (EOH).

PRISE EN CHARGE DE VOTRE DOULEUR

Dans cet établissement, **nous nous engageons à prendre en charge votre douleur :**

- EN RÉPONDANT À VOS QUESTIONS,
- EN VOUS EXPLIQUANT LES SOINS QUE NOUS ALLONS VOUS FAIRE ET LEUR DÉROULEMENT,
- EN UTILISANT LE OU LES MOYENS LES MIEUX ADAPTÉS.

N'hésitez pas à nous solliciter si votre douleur persiste et/ou dès qu'elle réapparaît. Il ne faut pas attendre que la douleur soit insupportable avant de nous appeler, elle sera plus difficile à soulager.

ENGAGEMENT DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le groupe Oc Santé et la polyclinique Saint-Roch ont décidé de s'engager dans une politique de développement durable, conscients des impacts de l'activité des établissements de santé sur l'environnement. Celle-ci s'inscrit de fait dans la politique d'amélioration continue de la qualité et de la sécurité des soins mise en place depuis de nombreuses années. Cet engagement est fondé sur trois axes :

- ENVIRONNEMENTAL : réduire nos impacts sur l'environnement,
- SOCIAL : promouvoir la qualité de vie au travail,
- ÉCONOMIQUE : maîtriser les coûts par une politique d'achat éco-responsable.

POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE DE LA POLYCLINIQUE

- Rationnaliser l'utilisation de l'eau, de l'énergie et les fluides médicaux.
- Mesurer et améliorer la qualité de l'eau et de l'air.
- Prendre en compte les nuisances sonores et l'intensité de la lumière qui influencent le degré de bien-être du patient.
- Réduire l'impact des déchets et des effluents sur l'environnement, l'Homme et l'économie.
- Mener une démarche d'achats éco-responsables.
- Faire progresser la construction durable.
- Réduire les gaz à effet de serre.
- Promouvoir l'éducation et la promotion de la santé.

SÉCURITÉ

VIDÉOSURVEILLANCE

La polyclinique Saint-Roch est équipée d'un système de vidéo-surveillance destiné à prévenir les atteintes à la sécurité des patients, des accompagnants et du personnel. Les caméras de surveillance sont situées à l'entrée de la polyclinique Saint-Roch, dans le parking et dans les couloirs des unités de soins afin de contrôler l'accès aux chambres. Le délai de conservation des enregistrements est de 10 jours. Le droit d'accès s'exerce auprès du responsable de la sécurité et auprès du Directeur. Toute personne intéressée peut obtenir un accès aux enregistrements ou vérifier la destruction des enregistrements. Le pouvoir d'appréciation des responsables est limité à la vérification de l'intérêt à agir, au respect du droit des tiers et au déroulement des procédures engagées devant les juridictions. Pour exercer vos droits Informatique et Liberté, notamment vos droits d'accès aux images qui vous concernent, ou pour toute information sur ce dispositif, vous pouvez adresser un mail à dpo@oc-sante.fr.

Votre grossesse

→ VOUS ÊTES ENCEINTE !

Au fil des semaines, vous vous transformez et vous vous épanouissez. Votre bébé lui, dans le plus grand secret, se prépare à venir au monde.

→ 1ER TRIMESTRE

Durant le premier trimestre vous avez déjà effectué tous les examens cliniques et biologiques chez votre obstétricien. Vous avez déjà vu votre bébé au cours d'une échographie et établi la déclaration de grossesse.

→ 2ÈME TRIMESTRE

Vous allez prendre des formes et votre bébé, lui, prendra des forces. Le cœur de votre bébé bat maintenant à 110/120 pulsations par minute (plus vite que le vôtre).
Ses cheveux poussent, la tête se redresse et ses mouvements sont de plus en plus vigoureux. À la 20ème semaine, le cerveau prend chaque mois 90 g.

Les cellules nerveuses ont cessé de se multiplier (12 à 14 milliards !), mais elles sont en train de se connecter les unes aux autres pour élaborer la structure si compliquée des circuits neuronaux. À la fin du 4ème mois, votre bébé dépasse 15 cm et pèse environ 250 g. À la fin du cinquième mois, il aura doublé son poids et sa taille.

→ 3ÈME TRIMESTRE

La dernière ligne droite. L'attente prend vraiment corps. Les organes de votre bébé sont à présent presque achevés. Votre bébé est de plus en plus réceptif. Il réagit à la douleur, à la lumière, au changement de goût du liquide amniotique. Ses mouvements deviennent de plus en plus difficiles, c'est pourquoi il se peut que vous le sentiez un peu moins bouger que le mois précédent.

1 MOIS · 2 MOIS · 3 MOIS · 4 MOIS · 5 MOIS · 6 MOIS · 7 MOIS · 8 MOIS · 9 MOIS

2 MOIS

→ AGENDA

- Examens cliniques, biologiques et éventuellement, une amniocentèse. Vous devez prendre rendez-vous pour l'entretien du 4ème mois qui est obligatoire (1er contact avec une sage-femme libérale).
- Réalisation des formalités de préadmission.
- Inscriptions aux cours de préparation à l'accouchement et/ou aux soins prénataux en complément des cours de préparation (ateliers de l'espace bien-être).

5 MOIS

→ AGENDA

- Examens cliniques, biologiques et éventuellement, un complément des cours de préparation (ateliers de l'espace bien-être).

6 MOIS

*Au 6ème mois, votre bébé passe le plus clair de son temps **à dormir (entre 16 et 20h par jour)**. Il entend bien sûr les bruits produits par votre corps, mais également ceux qui vous entourent et qui parviennent à peine atténués à l'intérieur de l'utérus. Très vite, le timbre de votre voix lui devient familier.*

→ AGENDA

- Examens cliniques et biologiques.
- C'est aussi le moment de vous préparer à l'accouchement.

7 MOIS

→ AGENDA

- Examens cliniques et biologiques
- Échographie de contrôle de croissance et de présentation

8 MOIS

*Au 8ème mois, c'est le compte à rebours qui commence. Votre bébé **adopte sa position définitive pour l'accouchement.** Il achève de se préparer. Son squelette se fortifie, ses membres poursuivent leur croissance. Chaque jour qui passe désormais est un jour de plus qui le rapproche de sa naissance.*

→ AGENDA

- Examens cliniques et biologiques.
- Dossier obstétrical servant de liaison entre le médecin et la polyclinique Saint-Roch.
- Consultation pré-anesthésique.

9 MOIS

→ AGENDA

- Les derniers examens cliniques et biologiques

INQUIÉTANT OU NORMAL ?

Il peut arriver qu'entre deux consultations, certains désagréments ou petits maux apparaissent. Dans la plupart des cas, il n'y a pas d'inquiétude à avoir.

Dans d'autres en revanche, il est important de consulter votre médecin. Sur prescription médicale, une sage-femme libérale ou de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) peut venir à domicile pour surveillance de votre grossesse ou préparation à la naissance.

Une parfaite coordination s'installe entre votre médecin, ces sages-femmes et les sages-femmes de la maternité.

Si durant votre grossesse vous êtes hospitalisée, une sage-femme s'occupera de votre retour à domicile par une prise en charge appropriée.

Nausées et vomissements

Un mal à prendre en patience en raison du bouleversement hormonal et physiologique créé par votre grossesse. Vous pouvez demander à votre médecin ou votre sage-femme libérale un médicament approprié pour faire disparaître ces désagréments. En revanche, s'ils persistent, entraînant l'impossibilité de vous alimenter, donc une perte de poids, appelez-le.

Vertiges

Si ces malaises se multiplient, faites-vous examiner par votre médecin ou votre sage-femme libérale.

Pesanteur du bas ventre

Il est normal de ressentir cette "lourdeur" en début de grossesse. Il est néanmoins important de la distinguer de la douleur que provoque une contraction (sensation de crispation générale de l'abdomen), qui dans ce cas doit être immédiatement signalée à votre médecin ou votre sage-femme libérale.

Troubles urinaires

Ils font partie de ces petites perturbations inhérentes à votre grossesse. En revanche, des signes tels que brûlures ou difficultés d'uriner peuvent révéler une infection du type cystite. Consultez votre médecin ou votre sage-femme libérale.

Mouvements du bébé

Restez attentive aux mouvements de votre bébé. Il doit bouger, moins fort au dernier trimestre certes, parce qu'il a de moins en moins d'espace dans votre ventre, mais vous devez le sentir remuer tous les jours. Dans le cas contraire, allez à la maternité.

Maux de tête, surpoids, œdème

Vos chevilles et vos doigts sont gonflés, vous avez de plus en plus souvent mal à la tête. Si, à cet inconfort viennent s'ajouter des vertiges, bourdonnements d'oreilles et si vos maux de tête persistent, en dépit de médicaments pris sur les conseils de votre médecin ou de votre sage-femme libérale, vous devez consulter.

Fièvre

À prendre très au sérieux les hausses significatives de température (la fièvre correspond à une température supérieure à 37,5°C chez une femme enceinte). Consultez votre médecin ou votre sage-femme libérale.

Saignements

Tout saignement anormal pendant votre grossesse nécessite une consultation chez votre médecin ou à la polyclinique Saint-Roch.

Pertes blanches

Pas d'inquiétude, sauf si elles changent d'aspect, s'épaississent, jaunissent, deviennent odorantes, s'accompagnent de brûlures ou de démangeaisons. Dans ce cas, consultez votre médecin ou votre sage-femme libérale.

Quoi qu'il en soit, votre inquiétude est déjà un vrai motif de consultation. Alors n'hésitez pas à interroger votre médecin.

Préparez votre séjour

VOTRE PROJET DE NAISSANCE

Le projet de naissance est élaboré par les parents, s'ils le souhaitent, au cours de la grossesse. Il peut être formalisé par un document écrit et rédigé. Ce projet précise les souhaits des futurs parents pour l'accouchement et vise un accompagnement personnalisé par l'équipe obstétricale.

Il n'existe pas de projet de naissance type, il appartient au couple de le rédiger. D'une manière générale, il peut évoquer différents types de souhaits. Il est conseillé d'échanger avant la naissance avec un professionnel (obstétricien ou sage-femme) pour un partage d'expérience et une vérification de la faisabilité dans notre maternité.

PRÉPARATION À L'ACCOUCHEMENT

- **Pré-inscription administrative nécessaire au 4ème mois de votre grossesse.**
- Inscription sur Doctolib (Polyclinique Saint-Roch / Oc Santé).

Votre gynécologue vous fournira les informations relatives à cette démarche.

Dès le 5ème mois de grossesse, il est recommandé de faire une préparation à la naissance. Ces séances ne se pratiquent pas au sein de la maternité mais en ville avec une sage-femme libérale. Aujourd'hui, plusieurs méthodes existent. Elles ont chacune leurs spécificités et le choix que vous ferez est personnel. Demandez conseil à votre médecin obstétricien qui vous informera. Les sept séances de préparation à la naissance sont remboursées intégralement par la sécurité sociale, (individuelle ou en groupe) dans la mesure où cette préparation est faite par une sage-femme.

Lors de votre 8ème mois de grossesse, vous serez invitée à une réunion d'information avec un pédiatre et une sage-femme de notre établissement, en partenariat avec l'Assurance Maladie. Y seront abordés les thèmes suivants : droits et démarches administratives, préventions chez le nourrisson, parentalité. Cette réunion est aussi l'occasion de rencontrer les professionnels et d'échanger avec ces derniers autour d'un goûter. Nous vous contacterons pour cette occasion par mail et l'inscription.

Voici quelques types de préparation à la naissance : sophrologie, yoga, activités aquatiques, haptonomie...

ESPACE « BIEN-ÊTRE MATERNITÉ »

Afin d'apporter confort et bien-être, avant et après la naissance aux mamans et aux enfants, la maternité de la polyclinique Saint-Roch vous propose un espace « Bien-être Maternité » qui regroupe différentes pratiques de soins et de nursing, assurées par les sages-femmes de l'établissement ou des professionnels partenaires.

Ces services viennent en complément de la préparation à l'accouchement pratiquée par les sages-femmes libérales.

L'ESPACE "BIEN-ÊTRE MATERNITÉ" VOUS PROPOSE DE PARTICIPER À DIFFÉRENTS ATELIERS TELS QUE :

- Acupuncture
- Hypnose
- Nutrition
- Yoga prénatal
- Ostéopathie
- Tabacologie
- Allaitement
- SOS allaitement
- Massage bébé
- Portage bébé
- Réflexologie plantaire pédiatrique
- Bains thalasso nouveau-nés

Plus d'informations sur les ateliers de l'espace Bien-être sur **www.oc-maternite.fr**

Prise de rendez-vous pour participer à l'un de nos ateliers de l'espace bien-être :
- Doctolib : Espace bien-être maternité – Polyclinique Saint-Roch
- 04 67 61 50 00

Vous pouvez également suivre toutes les actualités sur le compte Facebook :
« Espace Bien-être Maternité / Polyclinique Saint-Roch ».

Au cours de votre grossesse, vous avez la possibilité de découvrir la maternité et de visiter la salle Nature de la clinique (de préférence vers le 5ème mois de grossesse).

PRÉPAREZ VOTRE VALISE

POUR LA SALLE D'ACCOUCHEMENT

POUR VOUS

- Un tee-shirt court en coton ou une veste de pyjama (manches courtes)
- Des protections périodiques nuit
- Un slip jetable
- Un brumisateur
- Une bouteille d'eau

POUR VOTRE BÉBÉ

- Une serviette
- Un body en coton
- Une brassière de laine (même l'été)
- Un pyjama chaud en velours
- Une paire de chaussons ou de chaussettes
- Deux couches
- Un bonnet
- Une couverture polaire exclusivement pour le peau à peau
- Pour les bébés allaités au biberon, merci d'amener un biberon de la maison afin de le tester en maternité

NOS CONSEILS POUR LA LAYETTE DE VOTRE BÉBÉ

Il faut qu'il soit bien couvert : au cours des premières semaines et des premiers mois, il sera très sensible aux changements de température. Aussi, qu'il naisse en été ou en hiver, prévoyez toujours des **lainages** ainsi qu'une **turbulette** préférable à une couverture. Il faut qu'il soit à son aise et que vous n'ayez pas de peine à l'habiller. Prévoyez donc des vêtements suffisamment amples.

DURANT LE SÉJOUR

POUR VOUS

- Nécessaire de toilette (et savon gynécologique)
- Serviettes de toilette
- Chemises de nuit ou pyjamas
- Peignoir ou robe de chambre
- Slips à usage unique (prévoir grande taille)
- Protections périodiques nuit

POUR LES MAMANS QUI ALLAITENT

- Des vêtements ouverts sur le devant
- Un spray ou une pommade pour la prévention des crevasses
- Un soutien-gorge d'allaitement
- Des coussinets
- Des tee-shirts extensibles style top (pour le peau à peau)

Pour les mamans qui souhaitent donner le biberon, il est parfois intéressant d'amener un biberon de la maison afin de l'essayer pendant le séjour.

POUR VOTRE BÉBÉ

- 1 serviette de toilette par jour
- 1 body en coton par jour
- 1 brassière de laine par jour
- 1 pyjama par jour (même l'été)
- 1 paire de chaussons ou chaussettes par jour
- 2 turbulettes
- Nécessaire pour le change : couches (non fournies par la maternité), coton, liniment

LES PLUS

- 1 coussin d'allaitement (quel que soit le type d'alimentation que vous aurez choisi)
- 1 ou 2 langes pour réaliser des bains enveloppés avec l'équipe soignante
- 1 bandeau de portage pour placer votre bébé en peau à peau dès la salle de naissance

L'ACCOUCHEMENT AU NATUREL

En complément des salles d'accouchement « traditionnelles », **la maternité de la polyclinique Saint-Roch met à votre disposition une salle nature** pour vous garantir une prise en charge personnalisée et adaptée à votre projet de naissance.

Au cœur du bloc obstétrical, cette salle vous accueille dans un cadre chaleureux. Vous pourrez accoucher dans un environnement apaisant en toute sécurité. Notre équipe de sages-femmes est formée à l'accompagnement et à la prise en charge personnalisée de l'accouchement physiologique et aux technique posturales.

PRÉPARATION ADAPTÉE

Pensez à prendre rendez-vous avec votre sage-femme libérale pour réaliser une préparation adaptée.

MODALITÉS PRATIQUES

Prenez rendez-vous pour visiter notre salle nature. Cette visite est primordiale pour accoucher en salle nature.

- **Inscriptions et renseignements sur Doctolib :** Visite de la maternité / Polyclinique Saint-Roch. Une fiche de validation d'accompagnement en salle nature vous sera délivrée en fin de visite.

CRITÈRES D'ACCEPTATION

L'accouchement en salle nature consiste en une prise en charge globale, pour des patientes motivées, préparées pendant la grossesse et ayant signé le projet d'accompagnement. Réservée aux patientes présentant une grossesse de développement normal et supérieure à 37 SA, n'ayant pas de contre-indications médicales.

VOTRE-PRÉADMISSION

La pré-admission est obligatoire dès la fin du 4ème mois de grossesse. Merci de vous munir des documents suivants :

votre carte d'identité ;

votre carte de sécurité sociale (carte Vitale et attestation correspondante) ;

votre carte d'affiliation à une mutuelle (si vous en avez une) ;

- **votre formulaire de préadmission** rempli et signé ;
- **votre formulaire de personne de confiance** rempli et signé.

VOTRE DOSSIER MÉDICAL

Il se compose :

- du dossier de grossesse établi par votre gynécologue-obstétricien
- des examens de laboratoire :
  - votre dernier bilan sanguin
  - votre carte de groupe sanguin (1ère et 2ème détermination)
  - votre prélèvement cervico-vaginal
  - les sérologies faites en début de grossesse
- de la consultation de l'anesthésiste
- des échographies et radiographies
- de la liste des médicaments prescrits par votre médecin
- d'un formulaire de désignation d'une personne de confiance.

VOTRE DOSSIER ADMINISTRATIF

À votre 8ème mois de grossesse, vous devez prendre rendez-vous avec un anesthésiste de la clinique (consultation pré-anesthésique – Prise de rendez-vous au 04 67 61 88 55) où vous devez vous rendre munie du dossier patient (impérativement complété) que vous a remis votre gynécologue.

Lors de votre séjour, un bureau Administration est à votre disposition. Vous pouvez y effectuer toutes vos démarches (téléphone, wifi, mutuelle, sortie) Tél. 04 67 61 50 23, Fax 04 67 61 88 78.

À votre entrée, vous devez être en possession de :

- **votre carte de sécurité sociale** (carte Vitale et attestation correspondante) ;
- **votre carte d'affiliation à une mutuelle** (si vous en avez une) ;
- **votre carte nationale d'identité.**

Un acompte vous sera demandé sur vos frais supplémentaires.

Si vous êtes résidente à l'étranger ou couverte par une assurance privée, nous vous demandons de venir au bureau des entrées ou d'écrire dès le 7ème mois de votre grossesse, pour établir un dossier spécial et trouver une solution avec les personnes compétentes.

Votre séjour

ACCUEIL

DE JOUR	DE NUIT
ACCUEIL DE LA POLYCLINIQUE	SERVICE DES URGENCES

VOTRE ARRIVÉE À LA MATERNITÉ

L'effacement du col de l'utérus chez une maman qui attend son premier bébé est long. Au cours des séances de préparation, les sages-femmes vous expliqueront ce qu'il faut faire et comment réagir devant certains signes. Alors, aux toutes premières contractions restez sereine.

Toutefois, il est **impératif** de vous présenter à la maternité :

- si vous perdez les eaux, même sans contraction,
- si vous avez des contractions sans phase de repos,
- si vous perdez du sang rouge,
- si vous habitez loin, dès que vous ressentez les premières contractions.

Et rassurez-vous, on vous attend !

Une équipe pluridisciplinaire vous accueille et vous prend en charge. L'équipe médicale de garde, disponible 24h/24, est constituée :

- d'un gynécologue-obstétricien
- d'un anesthésiste réanimateur
- d'un pédiatre
- de sages-femmes

À votre arrivée, merci de vous munir de :

- **votre carte de sécurité sociale** (carte Vitale et attestation correspondante)
- **votre carte d'affiliation à une mutuelle** (si vous en avez une)
- **votre carte nationale d'identité.**

Un acompte vous sera demandé sur vos frais supplémentaires. Si vous êtes résidente à l'étranger ou couverte par une assurance privée, nous vous demandons de venir au bureau des entrées ou d'écrire dès le 7ème mois de votre grossesse, pour établir un dossier spécial et trouver une solution avec les personnes compétentes.

VOTRE SÉJOUR SUR MESURE : Oc Séjours

Oc Séjours

Jade

Agate

Opale

Topaze

Afin de privilégier votre bien-être, nous vous proposons plusieurs gammes de prestations hôtelières adaptées à vos besoins et à vos envies.

Personnalisez votre séjour en choisissant votre niveau de confort lors de votre pré-admission.

VOTRE PRISE EN CHARGE À LA MATERNITÉ

La maternité se compose :

- DES SUITES DE COUCHES
- D'UNE UNITÉ DE PRISE EN CHARGE DES NOUVEAU-NÉS
- D'UNE UNITÉ DE NÉONATALOGIE.

L'unité de néonatalogie comprend des incubateurs, des berceaux médicalisés, des équipements de moniteurs multi-paramètres, de photothérapies... Cette unité accueille les nouveaux-nés prématurés et/ou de petit poids de naissance ainsi que ceux présentant une pathologie mineure (infection, ictère, difficultés d'adaptation...).

L'équipe de la maternité va durant tout le séjour, privilégier la relation mère/enfant. Ainsi votre bébé restera auprès de vous dans la chambre (espace Koala).

Votre bébé sera examiné, dès que possible, par le pédiatre de garde le jour de sa naissance, le 3ème jour après sa naissance et plus souvent si besoin.

Chaque jour, une réunion est organisée afin de permettre un échange d'informations entre le pédiatre de garde et le personnel de la maternité. En cas de besoin, les examens nécessaires seront effectués au sein de la polyclinique Saint-Roch.

Un dépistage de la surdité (otoémissions) et de certaines maladies métaboliques (guthrie) est effectué de façon systématique pendant le séjour. **La participation des parents aux soins de l'enfant est quotidienne**.

Tous les après-midi à 16h30, **une séance de puériculture** a lieu dans le service de maternité. Elle est animée par une infirmière puéricultrice et permet d'aborder de nombreux sujets, parmi lesquels les besoins de l'enfant (hygiène, alimentation, comportement...) et le retour à la maison.

LA PHOTO DE VOTRE BÉBÉ

La maternité vous offre gracieusement la possibilité de diffuser à votre entourage la photo de votre bébé via internet (www.oc-maternite.fr). **Le principe est simple :** il vous suffit de prendre contact avec le photographe de la maternité (seul habilité à prendre les photos) par l'intermédiaire du personnel du service.

LA PÉRIDURALE

La péridurale consiste à injecter un produit anesthésiant dans l'espace péridural situé au niveau de la colonne vertébrale. Ce produit diminue la sensation douloureuse. La péridurale peut être de confort ou médicale, sur indication de votre médecin. Dans les deux cas, elle est remboursée par la Sécurité Sociale. Il vous appartient de choisir ce qui vous convient le mieux. Vous devez obligatoirement, même si vous ne souhaitez pas de péridurale, rencontrer en consultation au début du 8ème mois, un anesthésiste réanimateur qui vous prescrira un bilan sanguin de coagulation et qui dépistera d'éventuelles contre-indications médicales.

Le fait de choisir une analgésie péridurale n'exclut pas une préparation à la naissance.

L'ALLAITEMENT (MATERNEL OU ARTIFICIEL)

L'allaitement (maternel ou artificiel) se fait à la demande en respectant les besoins physiologiques du nouveau-né. Si vous désirez allaiter, la première mise au sein se fera en salle de naissances pour la bonne mise en route de la lactation. **Des consultantes en lactation sont à votre disposition pour vous conseiller.**

LE DON DE SANG DE CORDON

Nous vous invitons au don de sang placentaire : n'hésitez pas à vous informer auprès de votre gynécologue-obstétricien ou de notre sage-femme référente.

VOTRE ACCOMPAGNEMENT

Durant votre séjour, vous pouvez recevoir la visite :

- d'une conseillère de la CPAM pour organiser votre retour à domicile (PRADO),
- d'une infirmière puéricultrice attachée à la PMI (Protection Maternelle et Infantile).

VOTRE CONJOINT(E)

Les conjoints disposent d'un « couloir des pères » proposant un salon d'attente et des distributeurs de boissons et de friandises.

Une seule personne est autorisée en salle de naissances. Soyez le plus discret possible pour le confort de chacun.

LES VISITES

DE 14H À 18H

LES VISITES NE DOIVENT PAS ÊTRE TROP FRÉQUENTES.

Pas plus de deux personnes dans la chambre.
Seule la famille proche est autorisée à venir en maternité, c'est à dire la fratrie et les grands-parents de votre bébé.

LA DÉCLARATION DE NAISSANCE

Pour les couples non mariés, une **reconnaissance anticipée est fortement recommandée**. Elle peut être réalisée par le conjoint dans les premiers mois de votre grossesse à la mairie de votre domicile.

Après l'accouchement, **vous pouvez déclarer la naissance de votre enfant directement à la polyclinique Saint-Roch dans le bureau d'état civil de la Ville de Montpellier situé au sein de la maternité :**

- **LES LUNDIS, MERCREDIS ET VENDREDIS DE 9H À 17H.**

La déclaration de naissance est faite dans les 5 jours qui suivent le jour de l'accouchement. Le jour de l'accouchement n'est pas compté dans le délai de déclaration de naissance. Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié, ce délai est prolongé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

QUI PEUT DÉCLARER L'ENFANT ?

La mère, le conjoint ou toute personne ayant assisté à l'accouchement.

PIÈCES À PRÉSENTER :

- Livret de famille ou pièces d'identité si vous n'avez pas ce dernier,
- La reconnaissance anticipée (si faite),
- Certificat d'accouchement délivré par la sage-femme (vous devez ramener ce certificat signé par la Mairie, au bureau des entrées de la polyclinique Saint-Roch),
- Déclaration conjointe du choix de nom (si besoin).

Si vous avez besoin de renseignements complémentaires, si vous avez des problèmes personnels, prenez rendez-vous avec les sages-femmes surveillantes qui vous recevront et vous aideront.

Votre sortie

AVANT 11H

Trois rendez-vous médicaux sont à prévoir dès votre départ :

- **La visite post-natale** avec votre obstétricien entre 6 à 8 semaines après l'accouchement.
- **La première visite avec le pédiatre** à 15 jours et à 1 mois après la naissance.
- **La visite avec votre sage-femme libérale** au domicile dans les 48 heures qui suivent votre sortie (rendez-vous généralement organisé par l'équipe de l'assurance maladie).

Si vous souhaitez sortir précocement de la maternité, c'est à dire avant le 3ème jour si vous accouchez par voie basse, ou avant le 4ème jour de vie si vous avez une césarienne, la visite de votre sage-femme libérale au lendemain de votre sortie est nécessaire.

Le jour de votre sortie, votre obstétricien vous remettra une ordonnance ainsi qu'une fiche résumant votre hospitalisation. L'équipe pédiatrique vous donnera les ordonnances et le carnet de santé de votre enfant.

Après une visite au bureau des sorties (situé au rez-de-chaussée), vous serez prête à quitter la maternité.

QUELQUES PETITS CONSEILS

- Évitez le sport et le port de charges lourdes pendant 1 mois.
- Ne prenez pas de bain pendant 15 jours (baignoire, piscine, mer, spa).
- Évitez la constipation en consommant fibres et boissons en abondance.
- Pensez à votre contraception et ce dès la naissance de votre bébé.
- Essayez de vous reposer et de dormir dès que possible pour éviter le surmenage et le risque de baby blues.
- N'hésitez pas à consulter en cas de problème (saignements importants, fièvre, pertes malodorantes, gêne thoracique avec difficulté respiratoire, problème de lactation, baby blues qui se prolonge, bébé qui pleure beaucoup...).

Le retour à la maison constitue un grand moment de bonheur. Cependant, des professionnels sont là pour vous aider et vous soutenir, alors n'hésitez pas à les solliciter.

EN CAS D'URGENCE

POUR VOTRE BÉBÉ

Vous pouvez venir aux consultations pédiatriques non programmées (sans rendez-vous, de 9h à 21h, 7j/7, téléphone 04 67 61 27 80).

POUR VOUS

le service des urgences est ouvert 24h/24. Des consultations d'urgence d'allaitement maternel sont dispensées 7j/7 dans l'espace Bien-être Maternité (prise de rendez-vous sur Doctolib).

Oc Pédiatrie

Pour vous accompagner après la naissance de votre enfant, la polyclinique Saint-Roch a créé Oc Pédiatrie.

CONSULTATIONS PÉDIATRIQUES NON PROGRAMMÉES

Une équipe de trois pédiatres accueille sans rendez-vous, de 9h à 21h, 7j/7, les enfants de 0 à 16 ans.
Son objectif est double : répondre à une demande de consultation sans rendez-vous de plus en plus fréquente et offrir un plateau technique complet pour un diagnostic rapide et sécurisé par une astreinte de chirurgie pédiatrique (orthopédie, traumatologie, chirurgie viscérale, urologie) 7j/7.
Ce cabinet n'a pas vocation à effectuer des consultations de suivi pédiatrique, mais à répondre à des demandes ponctuelles, les enfants étant ensuite réorientés vers leur médecin référent ou leur pédiatre.
Numéro de téléphone : 04 67 61 27 80

CONSULTATIONS PÉDIATRIQUES SPÉCIALISÉES

Des consultations sont proposées dans de nombreuses spécialités médicales et chirurgicales pédiatriques : néonatologie, gastro-entérologie, chirurgie orthopédique et traumatologique, chirurgie viscérale, urologie, dermatologie, ophtalmologie, pneumologie, ORL, cardiologie, chirurgie dentaire, neurologie…
Numéro de téléphone : 04 67 61 88 50

UNITÉ MÉDICO-CHIRURGICALE

Une unité chirurgicale individualisée avec des lits dédiés à la prise en charge des enfants, des chirurgiens pédiatriques (plasticien, orthopédiste, viscéral, ORL, dentiste, ophtalmologiste, anesthésistes-réanimateurs…) et du personnel soignant spécialisé (puéricultrices et auxiliaires de puériculture).

NÉONATOLOGIE

La polyclinique dispose d'une unité de néonatologie de niveau 2 qui accueille les nouveau-nés prématurés et/ou de petit poids de naissance ainsi que ceux présentant une pathologie mineure. Elle est dotée d'une unité parents-enfant « Koala ». Un pédiatre ainsi qu'une équipe soignante spécialisée (puéricultrice et auxiliaire de puériculture) sont présents 24h/24.

Vos droits

VOS INFORMATIONS

DROIT D'ACCÈS AU DOSSIER MÉDICAL

(Cf. articles L.1111-7 et R.1111-9 du code de la santé publique.)

Un dossier médical est constitué au sein de l'établissement. Il comporte toutes les informations de santé vous concernant. Il vous est possible d'accéder à ces informations, en faisant la demande écrite auprès de la direction, accompagnée d'une photocopie de votre pièce d'identité. Elles peuvent vous être communiquées soit directement, soit par l'intermédiaire d'un médecin que vous choisissez librement. Vous pouvez également consulter sur place votre dossier, avec ou sans accompagnement d'un médecin, selon votre choix.

Les informations contenues dans votre dossier médical ne peuvent être mises à votre disposition **avant un délai minimum de 48 heures après votre demande et au plus tard dans les huit jours.** Si toutefois les informations datent de plus de cinq ans, ce délai est porté à deux mois. Si vous choisissez de consulter le dossier sur place, cette consultation est gratuite. Si vous souhaitez obtenir copie de tout ou partie des éléments de votre dossier, les frais de reproduction et d'envoi sont à votre charge. Votre dossier médical est conservé pendant vingt ans à compter de la date de votre dernier séjour. Si vous souhaitez en savoir plus sur les règles d'accessibilité à votre dossier médical, une fiche informative est à votre disposition à l'accueil.

MODALITÉS D'ACCÈS AU DOSSIER ADMINISTRATIF

Le secrétariat administratif de chaque service est ouvert de 9h00 à 16h00.

PROTECTION DE VOS DONNÉES PERSONNELLES

Dans le cadre de votre prise en charge au sein de la polyclinique Saint-Roch, nous vous informons que le recueil des données à caractère personnel vous concernant est essentiel à la gestion de votre séjour. Ces données font l'objet de collectes et de traitements par les professionnels de la polyclinique et du Groupe Oc Santé.

Pour assurer la continuité de votre prise en charge, les professionnels de la clinique peuvent être amenés à échanger informatiquement des données à caractère personnel vous concernant grâce à une Messagerie de Santé Sécurisée. En tant que responsable de ces traitements, la clinique s'engage à les réaliser dans le strict respect des textes applicables en la matière *(Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et Règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données)*.

Vous disposez d'un droit d'accès aux informations, de rectification, d'oubli et de limitation de transmission de vos données. Si vous souhaitez obtenir plus d'informations sur le traitement de vos données personnelles, connectez-vous sur le site **www.cl-st-roch.fr**, « rubrique RGPD – données personnelles ». Vos données de santé sont référencées à l'aide de votre identifiant national de santé (INS) et traitées dans le Système d'Information Hospitalier géré par le groupe Oc Santé (obligation légale articles L.1111-8-1, R.1111-8-1 et suivants du code de la santé publique). Ce traitement a pour finalité de permettre votre identification certaine, en vue d'assurer votre prise en charge dans les meilleures conditions. Vous ne disposez pas en revanche du droit de vous opposer au référencement de vos données de santé à l'aide de l'INS (Cf. article R. 1111-8-5 du code de la santé publique).

VIA TRAJECTOIRE®

Sur les préconisations du schéma régional de l'organisation des soins arrêté par l'Agence Régionale de Santé, l'établissement utilise le logiciel de santé **ViaTrajectoire®** qui est déclaré auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés et offre une aide à l'orientation des personnes qui sont à la recherche d'une solution de suite de soins (soins de suite et réadaptation et hospitalisation à domicile). Les données nominatives concernant les patients pour lesquels une demande d'admission est créée dans **ViaTrajectoire®** font l'objet d'un enregistrement.

RESPECT DE LA CONFIDENTIALITÉ

Vous pouvez demander que votre présence dans l'établissement ne soit pas divulguée à des tiers extérieurs en le signalant au bureau des admissions dès votre arrivée.

DIRECTIVES ANTICIPÉES

(Cf. article L.1111-11 du code de la santé publique.)

Toute personne majeure peut rédiger des directives anticipées pour le cas où elle serait un jour hors d'état d'exprimer sa volonté. Ces directives anticipées expriment la volonté de la personne relative à sa fin de vie en ce qui concerne les conditions de la poursuite, de la limitation, de l'arrêt ou du refus de traitement ou d'acte médicaux. À tout moment et par tout moyen, elles sont révisables et révocables. Si vous souhaitez que vos directives soient prises en compte, remettez-les au médecin qui va vous prendre en charge au sein de l'établissement. Si vous souhaitez en savoir plus sur les directives anticipées, une fiche informative est à votre disposition à l'accueil.

PERSONNE DE CONFIANCE

(Cf. article L.1111-6 du code de la santé publique.)

> Toute personne majeure peut désigner une personne de confiance qui peut être un parent, un proche ou le médecin traitant, et qui sera consultée au cas où elle-même serait hors d'état d'exprimer sa volonté et de recevoir l'information nécessaire à cette fin.

Cette désignation est faite par écrit. Elle est révocable à tout moment. Si le malade le souhaite, la personne de confiance l'accompagne dans ses démarches et assiste aux entretiens médicaux afin de l'aider dans ses décisions.

Lors de votre admission, il vous est demandé de désigner par écrit une personne de confiance dans les conditions prévues à l'alinéa précédent. Cette désignation est valable pour la durée de l'hospitalisation, mais vous pouvez la modifier à tout moment. Il vous sera également demandé le nom d'une personne à prévenir en cas de besoin. Cette personne peut être ou non la même personne que la personne de confiance.

LA PERSONNE À PRÉVENIR

Il s'agit de la personne que vous souhaitez prévenir en cas de nécessité. La personne à prévenir et la personne de confiance peuvent être une seule et même personne.

CULTE

Vous pouvez à tout moment demander la présence d'un représentant de votre confession religieuse auprès du personnel du service d'hospitalisation. Un lieu multi culte est disponible au sein de l'établissement. Renseignez-vous auprès de l'agent d'accueil.

VOTRE SATISFACTION

VOTRE AVIS NOUS INTÉRESSE

La qualité des conditions d'accueil et de séjour dans l'établissement étant une de nos priorités. Lors de votre admission, il vous sera demandé de nous communiquer votre adresse mail. Deux à trois semaines après votre sortie, vous recevrez un mail vous invitant à compléter le questionnaire e-satis en ligne afin d'exprimer votre niveau de satisfaction. Si vous ne disposez pas d'une adresse mail, vous pouvez communiquer l'adresse mail de l'un de vos proches. Afin de répondre au mieux à vos attentes, votre avis est important. Nous vous remercions de bien vouloir prendre quelques minutes, lors de votre séjour et une fois de retour à votre domicile, afin de répondre à ces enquêtes de satisfaction qui nous permettent d'améliorer toujours plus la qualité de nos services.

REMERCIEMENTS, RÉCLAMATIONS

(Articles R1112-79 à R1112-94 du Code de la Santé Publique)

Si vous n'êtes pas satisfait de votre prise en charge, nous vous invitons à vous adresser directement à l'accueil de l'établissement pour recueillir votre plainte, réclamation ou tout autre évènement indésirable en lien avec votre prise en charge. Si vous préférez, vous pouvez solliciter ou écrire à la Direction de l'établissement.

L'établissement veillera à ce que votre plainte ou réclamation soit instruite selon les modalités prescrites par le code de la santé publique (une fiche informative est à votre disposition à l'accueil). L'ensemble des plaintes et des réclamations est analysé trimestriellement par la commission des usagers (CDU). Si nécessaire, une rencontre peut être organisée avec un médiateur médecin ou non médecin, membre de la CDU. Vous pouvez vous faire accompagner dans l'ensemble de ces démarches par les représentants des usagers de l'établissement. En cas de difficulté pour obtenir une réponse, vous pouvez adresser votre réclamation à l'Agence régionale de sante.

Charte de la personne hospitalisée

Circulaire N°DHOS/E1/DGS/SD1B/SD1C/SD4A/2006/90 du 2 mars 2006 relative aux droits des personnes hospitalisées et comportant une charte de la personne hospitalisée

1. Toute personne est libre de choisir l'établissement de santé qui la prendra en charge, dans la limite des possibilités de chaque établissement. Le service public hospitalier est accessible à tous, en particulier aux personnes démunies et, en cas d'urgence, aux personnes sans couverture sociale. Il est adapté aux personnes handicapées.

2. Les établissements de santé garantissent la qualité de l'accueil, des traitements et des soins. Ils sont attentifs au soulagement de la douleur et mettent tout en œuvre pour assurer à chacun une vie digne, avec une attention particulière à la fin de vie.

3. L'information donnée au patient doit être accessible et loyale. La personne hospitalisée participe aux choix thérapeutiques qui la concernent. Elle peut se faire assister par une personne de confiance qu'elle choisit librement.

4. Un acte médical ne peut être pratiqué qu'avec le consentement libre et éclairé du patient. Celui-ci a le droit de refuser tout traitement. Toute personne majeure peut exprimer ses souhaits quant à sa fin de vie dans des directives anticipées.

5. Un consentement spécifique est prévu, notamment, pour les personnes participant à une recherche biomédicale, pour le don et l'utilisation des éléments et produits du corps humain et pour les actes de dépistage.

6. Une personne à qui il est proposé de participer à une recherche biomédicale est informée, notamment, sur les bénéfices attendus et les risques prévisibles. Son accord est donné par écrit. Son refus n'aura pas de conséquence sur la qualité des soins qu'elle recevra.

7. La personne hospitalisée peut, sauf exceptions prévues par la loi, quitter à tout moment l'établissement après avoir été informée des risques éventuels auxquels elle s'expose.

8. La personne hospitalisée est traitée avec égards. Ses croyances sont respectées. Son intimité est préservée ainsi que sa tranquillité.

9. Le respect de la vie privée est garanti à toute personne ainsi que la confidentialité des informations personnelles, administratives, médicales et sociales qui la concernent.

10. La personne hospitalisée (ou ses représentants légaux) bénéficie d'un accès direct aux informations de santé la concernant. Sous certaines conditions, ses ayants droit en cas de décès bénéficient de ce même droit.

11. La personne hospitalisée peut exprimer des observations sur les soins et sur l'accueil qu'elle a reçus. Dans chaque établissement, une commission des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge veille, notamment, au respect des droits des usagers. Toute personne dispose du droit d'être entendue par un responsable de l'établissement pour exprimer ses griefs et de demander réparation des préjudices qu'elle estimerait avoir subis dans le cadre d'une procédure de règlement amiable des litiges et/ou devant les tribunaux.

Cette charte est également disponible sur demande en braille et en langues étrangères à l'accueil de la clinique.

Charte de la personne en situation de handicap

1 Favoriser la participation active des proches et/ou des aidants

2 Veiller au maintien de l'autonomie

3 Améliorer l'accessibilité à la Clinique

4 Anticiper et coordonner la sortie

5 Anticiper les besoins

6 Améliorer l'accès aux blocs techniques

7 Adapter le circuit de prise en charge des urgences

8 Évaluer les aptitudes et réévaluer les besoins au cours de l'hospitalisation

9 Adapter la prise en charge de la douleur

18 ÉTABLISSEMENTS
REGROUPANT
PLUS DE
70 SPÉCIALITÉS

MÉDECINE-CHIRURGIE

Clinique du Millénaire *(Montpellier - 34)*
Clinique Mont-Louis *(Paris 11e)*
Clinique Paris-Bercy *(Charenton-Le-Pont - 94)*

MÉDECINE-CHIRURGIE-OBSTÉTRIQUE

Polyclinique Saint-Roch *(Montpellier - 34)*
Clinique Clémentville *(Montpellier - 34)*

SOINS DE SUITE ET DE RÉADAPTATION

Clinique Bourgès *(Castelnau-le-Lez - 34)*
Rééducation neurologique
Clinique Plein Soleil *(Montpellier - 34)*
Soins de suite polyvalents
Clinique Fontfroide *(Montpellier - 34)*
Rééducation de l'appareil locomoteur, réadaptation cardiaque, EVC-EPR
Clinique Les Oliviers *(Gallargues-le-Montueux - 30)*
Soins de suite polyvalents, Réadaptation nutritionnelle, Soins de suite pour la personne âgée polypathologique

PSYCHIATRIE

Clinique Stella *(Vérargues - Entre-Vignes - 34)* - Psychiatrie
Clinique La Pergola *(Béziers - 34)* - Psychiatrie
Clinique Saint-Martin de Vignogoul *(Pignan - 34)*
Psychiatrie
Clinique Saint-Antoine *(Montarnaud - 34)*
Psychiatrie de l'adulte à partir de 50 ans,
Psychiatrie de la personne âgée

HÉBERGEMENT DE PERSONNES ÂGÉES

Les Glycines *(Montpellier - 34)* - EHPAD
Les Lavandes *(Florensac - 34)* - EHPAD
Les Terrasses des Glycines *(Montpellier - 34)*
Résidence senior
Retraite Renaissance *(Montady – 34)* - EHPAD

HOSPITALISATION À DOMICILE

Home Santé *(Montpellier - 34)*

KOZY pour le Groupe Oc Santé - 03/2022 - © Agence Satellite, Claude O'Shugrue, Gilles Vallet, Claude Lépine, X, Guigoz : Edelmann et Baufle, Bohbeh

Rendez-vous sur votre espace personnalisé
www.oc-maternite.fr

Oc Santé
Oc Maternité
www.oc-sante.fr

POLYCLINIQUE SAINT-ROCH
Médecine - chirurgie - maternité
560, avenue du Colonel André Pavelet dit Villars
34075 Montpellier
TEL 04 67 61 88 88 / FAX 04 67 61 88 99
info@cl-st-roch.fr